



Mur mitoyen et construction

Par matoucalin

Bonjour,

Ma propriété est séparée de celle de mon voisin par un mur qui est mitoyen.

Ce mur mesure 30m.

Seulement à la moitié de ce mur, sur ma parcelle, il y a un hangar qui est bâti sur ce mur.

Il me vient donc les questions suivantes :

- Le mur mitoyen l'est-il sur toute sa longueur (30m),
- Est-il mitoyen que sur sa moitié (15m) et les 15m restant, où il y a le hangar, m'appartiennent entièrement,
- Seul le bas du mur du hangar est mitoyen et la partie dépassant du mur mitoyen m'appartient entièrement.

J'ai essayé d'être le plus clair possible, mais il faudrait un petit plan pour l'être d'avantage...

Merci par avance pour vos réponses.

Par jodelariege

bonjour

attention il faut bien faire la différence entre un mur mitoyen sur la limite de propriété et qui appartient aux deux propriétaires et un mur privatif (qui appartient à un seul propriétaire) mais en limite de propriété...on utilise souvent mal le mot mitoyen ; avez vous vérifié qu'il est bien mitoyen?